

June 29, 2020 @ 1 p.m.
29 juin 2020 à 13 h

SPECIAL PUBLIC MEETING
SÉANCE EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE

CALL TO ORDER
OUVERTURE DE LA SÉANCE

ADOPTION OF AGENDA
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

READING OF MEETING NOTICE
LECTURE DE L'AVIS DE RÉUNION

CONFLICT OF INTEREST DECLARATIONS
DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

5. REPORTS FROM ADMINISTRATION/RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

5.1 Tender TCS20-059 – Greater Moncton Water Treatment Facility Clarifier Upgrade

1. That Moncton City Council approve the recommendation to award Tender #TCS20-059 – Greater Moncton Water Treatment Facility Clarifier Upgrade, to the lowest Bidder meeting all Terms and Conditions, and Specifications, being Edgeline Construction Ltd. for the Total Tendered Price of \$2,291,950.00, including H.S.T. @ 15%.
2. It is also recommended that a five percent (5%) Contingency Allowance in the amount of \$114,597.50, including H.S.T. @ 15% be allocated toward the Project Budget to address any unknown or unforeseen site conditions which may require additional work to be carried out by the General Contractor, subject to the City of Moncton's approval.
3. It is also recommended that a Contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Appel d'offres TCS20-059 – Mise à niveau du clarificateur – Station de traitement des eaux du Grand Moncton

1. Que le Conseil municipal approuve la recommandation d'attribuer le contrat de l'appel d'offres TCS20-059 (Mise à niveau du clarificateur – Station de traitement des eaux du Grand Moncton) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions, ainsi que le cahier des charges, soit Edgeline Construction Ltd., pour le prix total offert de 2 291 950 \$, y compris la TVH de 15 %.
2. Il est également recommandé qu'une provision pour éventualités de 5 %, soit la somme de 114 597,50 \$, y compris la TVH de 15 %, soit constituée dans le budget du projet afin de tenir compte des conditions inconnues ou imprévues du site qui pourraient obliger l'entrepreneur général à faire des travaux supplémentaires, sous réserve de l'approbation de la Ville de Moncton.
3. Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

5.2 City Contract W20C 03FB – 280 English Drive Storm System Renewal and Pre-Easement Agreement

1. That City Contract No. W20C 03FB, 280 English Drive Storm System Renewal, be awarded to Phillips Bros. Excavating Ltd. in the amount of \$233,363.75 including HST (\$211,622.36 net HST), and that the budget for the project be set at \$273,000 including net HST, engineering and contingency.
2. That a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton.
3. That City Council approve the Pre-Easement Agreement for the Local Government Services Easement on the property located at 280 English Drive, subject to any minor amendments which may be approved by the City Manager and which do not change the financial or liability considerations for the City, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said agreement and affix the Corporate Seal of the City of Moncton.

4. That City Council approve the Easement Agreement, included as a schedule to the Pre-Easement Agreement, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said agreement and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto, once construction has been completed.

Contrat de ville W20C 03FB – Renouvellement de l'égout pluvial et entente préalable sur la servitude au 280, promenade English

1. Que le contrat de la Ville W20C 03FB (Renouvellement de l'égout pluvial et entente préalable sur la servitude au 280, promenade English) soit attribué à Phillips Bros. Excavating Ltd. pour la somme de 233 363,75 \$, y compris la TVH (211 622,36 \$ avant la TVH) et que le budget du projet soit fixé à 273 000 \$, y compris la TVH nette, les frais d'ingénierie et la provision pour éventualités.
2. Qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.
3. Que le Conseil municipal approuve l'entente préalable sur la servitude pour la servitude de services du gouvernement local sur la propriété située au 280, promenade English, sous réserve des légères modifications qui pourraient être approuvées par le directeur municipal et qui n'ont pas d'incidence sur les considérations financières ou la responsabilité de la Ville, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ladite entente et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.
4. Que le Conseil municipal approuve l'entente de servitude faisant l'objet d'une annexe de l'entente préalable sur la servitude et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ladite entente et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton, lorsque les travaux de construction seront terminés.

6. ADJOURNMENT
CLÔTURE DE LA SÉANCE